

## **Les massacreurs de la commune ont reçu l'absolution républicaine**

Le 18 mars 1871, des groupements anarchistes, communistes et révolutionnaires prirent le pouvoir dans la ville de Paris. De la garde nationale, ils se firent une armée. La commune supprima le budget des cultes, décréta la séparation de la seule (bien entendu) Église catholique et de l'État, la sécularisation des biens des congrégations religieuses <sup>1</sup> :

*« 12 mai 1871 151. — Délégation à l'enseignement. — Bientôt l'enseignement religieux aura disparu des écoles de Paris. Cependant dans beaucoup d'écoles reste, sous forme de crucifix, madones et autres symboles, le souvenir de l'enseignement. Les instituteurs et les institutrices devront faire disparaître ces objets, dont la présence offusque la liberté de conscience.*

*3 avril 1871 44. — La commune de Paris, - Considérant que le premier des principes de la République française est la liberté ; Considérant que la liberté de conscience est la première des libertés; Considérant que le budget des cultes est contraire au principe, puisqu'il impose les citoyens contre leur propre foi : **Considérant, en fait, que le clergé a été le complice des crimes de la monarchie contre la liberté**, Décrète:*

*Art, 1". L'Église est séparée de l'État. Art. 2. Le budget des cultes est supprimé. Art, 3. Les biens dits de main-morte, appartenant aux congrégations religieuses, meubles et immeubles; sont déclarés propriétés nationales. Art. 4. Une enquête sera faite immédiatement sur ces biens, pour en constater la nature et les mettre à la disposition de la nation. La Commune de Paris.*

---

<sup>1</sup> Le Journal officiel de Paris pendant la Commune (20 Mars-24 Mai 1871)

Ce pseudo gouvernement ordonna l'arrestation d'otages, arrêta l'archevêque de Paris et plus de 600 prêtres ou religieux. Du 21 au 28 mai, le gouvernement légal établi à Versailles, envoya l'armée régulière pour reprendre possession de la capitale. Se voyant acculés, les fédérés incendièrent de nombreux monuments historiques de la capitale, dont les Tuileries, et massacrèrent ce qu'ils considéraient comme les représentants des régimes bourgeois ou réactionnaires : l'archevêque de Paris, Mgr Darboy, et à sa suite, des prêtres et des gendarmes. Contre la religion et les religieux, ce furent : actes de barbarie, tortures, profanation des églises et des cimetières, profanation de tabernacles, profanation de corps défunts, saturnales dans les églises, cortèges carnavalesques avec des vêtements liturgiques. <sup>2</sup>

« *La commune de 1871 a fait faire des progrès au régime de la terreur.* » <sup>3</sup>

Ces massacreurs ont toujours des admirateurs qui vont en « *pèlerinage* » au cimetière du Père Lachaise... Les communistes, cela semble normal, mais... aussi d'autres : extraits du discours du grand Maître et Président du Conseil de l'Ordre du *grandorientdefrance*, devant le Mur des Fédérés du Père Lachaise, en Hommage aux « *martyrs* » de la Commune de Paris, le 1er mai 2007 <sup>4</sup> :

« *Je salue tous les Frères et toutes les Sœurs victimes de la répression sanglante. Je salue toutes les Loges qui combattirent pour la liberté (...)* Le 28 mai (1871 –NDA), dans un manifeste aux Parisiens, Mac Mahon <sup>5</sup> affirmait : "*Paris est délivré. Aujourd'hui, la lutte est terminée ; l'ordre, le travail, la sécurité vont renaître*". Le message de la Commune, et la

---

<sup>2</sup> Bourreaux et victimes de la Commune : scènes de la terreur à Paris en 1871 par le R. P. Huguet. 1871.

<sup>3</sup> Journal L'Univers du 19 avril 1871.

<sup>4</sup> <sup>3</sup> <http://www.godf.org/index.php/actualite/details/liens/position/nom/Prise-de-position/slug/en-hommage-aux-martyrs-de-la-commune-de-paris-le-1er-mai-2007>

<sup>5</sup> Exit son titre de maréchal de France.

commémoration que nous faisons de ces martyrs est bien celui-là. Nous autres Francs-Maçons du Grand Orient de France, **nous n'aimons pas ce triptyque, l'ordre, le travail, la sécurité qui nous en rappelle un autre plus proche de nous : travail, famille, patrie.** Ce même dimanche, Thiers se rendit à l'église Saint-Louis où l'évêque de Versailles dans une pieuse admonestation, affirma qu'il y a une autorité suprême qui est la source et qui doit être la règle de tous les pouvoirs. **Le message de la Commune, c'est aussi une certaine idée de la République, et c'est la lutte incessante pour le respect de la laïcité.** Est-ce à cette autorité suprême que s'était référé Thiers dans le passage de son discours du 22 mai à l'Assemblée ? : "C'est avec les lois qu'il faut frapper les scélérats qui ont violé la propriété, qui n'ont pas épargné la vie des hommes les plus respectables, en en faisant des otages, qui ont fait ce qu'aucun peuple sauvage n'aurait fait, renverser les monuments de la gloire nationale. Messieurs, l'expiation sera complète, mais ce sera, je le répète, l'expiation telle que d'honnêtes gens doivent l'infliger quand la justice l'exige, l'expiation au nom des lois, et pour des lois (...)". Les lois ! Est-ce aux lois qu'avaient obéi la semaine sanglante, les fusilleurs isolés ou les soldats des pelotons d'exécution ? Etait-ce des agents de la loi, ces patriotes aux brassards tricolores qui avaient entrepris une campagne de dénonciation orale et bientôt écrite qui devait durer des mois ? (...) tout en participant officiellement à l'entreprise mystique de la basilique du Sacré-Cœur, Thiers et les députés de Versailles parachevèrent la tâche sanglante de la répression : **c'est par une sorte de soucis de propagande** que furent publiés les rapports et documents de l'enquête parlementaire sur l'insurrection du 18 mars qui, avec la publication de l'enquête du gouvernement de la défense nationale, érigeait un

*réquisitoire contre l'époque commençant le 4 septembre <sup>6</sup>. (...) Pour une bonne partie du clergé français, pour de nombreux catholiques, les malheurs de la France étaient un châtement divin. (...) Espérant fléchir ce qu'ils croyaient être la colère divine et ramener le peuple français dans le sillage de Rome, ces groupements s'étaient engagés à promouvoir l'idée de l'édification d'un sanctuaire expiatoire, idée qui fût aussitôt reprise par les hautes autorités ecclésiastiques et politiques et qui se répandit rapidement dans la population bienpensante. Le successeur de Monseigneur D'Arbois (dont l'orateur omet de dire qu'il fut fusillé par la commune- NDA) obtint en 1873, le vote d'un projet de loi décidant d'utilité publique la construction de la basilique projetée qui devait être consacrée au Sacré-Cœur de Jésus. Les souscriptions ne tardèrent pas à affluer, la première pierre fut posée en 1875 et l'édifice fut inauguré en 1919. Ainsi donc, même si la commune a pu commettre des erreurs et connaître des excès, ceux qui la combattirent réunirent clairement les puissances de l'argent et les nostalgiques de la société d'Ancien régime. (...) Le souvenir de la commune et du terrible linceul dont elle fut recouverte nous rappelle à nos combats et à nos principes. (...) Il n'en reste pas moins vrai que la République, elle, n'est pas une synthèse, mais une rupture dans l'histoire. 1789 (la république n'a été imposée par un coup d'état, contre une monarchie constitutionnelle, qu'en 1792 – NDA), date symbolique, marque cette rupture entre une société d'Ancien régime et une société nouvelle. C'est-à-dire le passage, sous l'influence intellectuelle de la pensée des Lumières, d'une société fondée sur la tradition, l'inné, la religion catholique (bref, les ténèbres – NDA) vers une société qui reconstitue d'autres valeurs, à savoir le progrès, l'acquis, le libre examen. **Toute l'histoire, à partir de la Révolution française***

---

<sup>6</sup> Sur les origines prussiennes de la république, voir la note en fin d'article.

*et du XIXème siècle, dont la Commune est une étape singulière et significative, est bien cette opposition entre les tenants du maintien d'une certaine conception de l'homme avec suprématie d'une autorité qui le dépasse et UNE NOUVELLE IDEE DE L'HOMME, RECUSANT TOUTE AUTRE AUTORITE QUE CELLE VENANT DE SON LIBRE CONSENTEMENT et ayant les capacités, lui-même et librement, de construire sa destinée. C'EST DIRE QUE LA REPUBLIQUE, au-delà des institutions démocratiques qui la constituent, EST UNE PHILOSOPHIE, UNE DEMARCHE DE PENSEE, un projet qui en quelque sorte rétablit, entre les hommes, l'égalité des conceptions du monde, des modes d'appropriation de la connaissance, de l'approche du mystère de la vie et des origines... (...) Certes les représentants des Eglises (Il n'y en a qu'une... NDA) quelles qu'elles soient peuvent exprimer leur point de vue dans le cadre de la libre expression de chacun, mais il appartient à l'Etat de faire également valoir d'autres points de vue qui sont ceux des pensées athées matérialistes agnostiques et de toute autre forme, par exemple de **spiritualité laïque** (???). Puisse ne jamais renaître cette société d'Ancien Régime, cette société Versaillaise, cette société Vichyste, réunies par la même grise et obscure chaîne. (« L'infâme » Eglise catholique... -NDA)*

La république, toujours bien obéissante à la secte maçonnique, donna l'absolution laïque aux assassins de 1871 :

*ASSEMBLÉE NATIONALE 29 novembre 2016*

*Article unique L'Assemblée nationale, Vu l'article 34-1 de la Constitution, Vu la loi du 3 mars 1879 sur l'amnistie partielle, Vu la loi du 11 juillet 1880 relative à l'amnistie des individus condamnés pour avoir pris part*

*aux événements insurrectionnels de 1870-1871 et aux événements insurrectionnels postérieurs, Vu l'article 136 du Règlement de l'Assemblée nationale, Considérant que les lois d'amnistie partielle de 1879 et d'amnistie totale de 1880 n'ont pas permis de réhabiliter l'ensemble des victimes de la répression de la Commune de Paris de 1871 ; 1. Estime qu'il est temps de prendre en compte les travaux historiques ayant établi les faits dans la répression de la Commune de Paris de 1871 ; 2. **JUGE NECESSAIRE QUE SOIENT MIEUX CONNUES ET DIFFUSEES LES VALEURS REPUBLICAINES PORTEES PAR LES ACTEURS DE LA COMMUNE DE PARIS DE 1871** ; 3. Souhaite que la République rende honneur et dignité à ces femmes et ces hommes qui ont combattu pour la liberté au prix d'exécutions sommaires et de condamnations iniques ; 4. Proclame la réhabilitation des victimes de la répression de la Commune de Paris de 1871.*

*Délibéré en séance publique, à Paris, le 29 novembre 2016. Le Président,  
Signé : Claude BARTOLONE*

Merci pour les assassins de l'archevêque de Paris, de 24 ecclésiastiques, de 13 laïques et de 32 braves serviteurs de l'état, gendarmes et gardes républicains... mais ce n'étaient « *que* » des « *agents de l'infâme et de la réaction* » dont la vie a peu de valeur, bien entendu, car les « *grands ancêtres de la révolution* » en avaient tant tués au nom de la liberté, de l'égalité et de la fraternité, en les condamnant au « *rasoir républicain* » ou à la mort lente dans les pontons de Rochefort, ou dans des îles coloniales, ancêtres des camps de concentration nationaux-socialistes et autres goulags laïques.

Note sur l'origine prussienne de la république :

*« Nous devons enfin désirer le maintien de la République en France pour une dernière raison qui est majeure : la France monarchique était et sera toujours catholique; sa politique lui donnait une grande influence en Europe, en Orient et jusqu'en Extrême-Orient. Un moyen de contrecarrer son influence au profit de la nôtre, **c'est d'abaisser le catholicisme et la papauté qui en est la tête. Si nous pouvons atteindre ce but, la France est à jamais annihilée. La monarchie nous entraverait dans ces tentatives. La République nous aidera... J'entreprends contre l'Eglise catholique une guerre qui sera longue et, peut-être, terrible! On m'accusera de persécution et j'y serai peut-être conduit, mais il le faut pour achever d'abaisser la France et établir notre suprématie religieuse et diplomatique, comme notre suprématie militaire. Et bien! Je le répète : ici encore les républicains m'aideront ; ils joueront notre jeu ; ce que j'attaque par politique, ils l'attaquent par formalisme antireligieux. Leur concours est assuré. Entretenez dans les feuilles radicales françaises à notre dévotion la peur de l'épouvantail clérical, en faisant propager les calomnies ou les préjugés qui font naître cette peur... Faites aussi parler, dans ces feuilles, des dangers de la réaction..., des crimes de l'absolutisme, des empiètements du clergé. Ces balivernes ne manquent jamais leur effet sur la masse ignorante. Oui! Mettez tous vos soins à entretenir cet échange de services mutuels entre les républicains et la Prusse! C'est la France qui paiera les frais! ... »**<sup>7</sup>*

Dans la même lettre Bismarck écrivait aussi :

---

<sup>7</sup> Lettre du prince de Bismarck au comte d'Arnim, ambassadeur d'Allemagne à Paris, du 16 novembre 1871, citée au sénat par le sénateur Gaudin de Villaine le 6 avril 1911.

*« Si tous les républicains, en France, ne sont pas de la canaille, toute la canaille est républicaine. La République est le gouvernement qui lui plaît le plus. Donc c'est le plus mauvais, et **celui que nous devons souhaiter à la France. Parce que le parti républicain est, en France, le moins patriote.** (...) Ce sont des républicains du 4 septembre (1870-NDA) qui ont eu l'attention, lorsque Paris était investi par des Prussiens, d'inaugurer la statue de Voltaire, chambellan de notre Grand Frédéric, et qui avait félicité ce prince d'avoir battu les Français à Rosbach. On n'est pas plus plat, plus lâche ou plus bête. (...) Enfin, vous devez soutenir énergiquement la République, parce que la France, sous ce gouvernement, ne trouvera pas d'alliances en Europe, et qu'ainsi isolée au dehors et déchirée au dedans, elle ne pourra pas se relever et nous nuire. »*<sup>8</sup>

---

<sup>8</sup> Début de la lettre citée ci-dessus traduite par Georges Romain, *Opinions de Bismarck*, Paris, 1876